

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du trois juillet, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Corinne FOVET.

Etaient absents excusés : MM Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Florence LAPA, Éric ROUSSEL, Éric MAQUET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET ;

Etaient absents : MM Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE, Serge BLANCHET, Pascale HOUZE,

Avaient donné pouvoir : MM Marc HERNOUT à Freddy DUCHESNE, Hélène DOLMAIRE à Dalila GHOUL, Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Éric ROUSSEL à Colette FINET, Éric MAQUET à Corinne FOVET, Béatrice REIMUND à Sylvie PORQUET, Chantal BOULET à Philippe DAUTREMER

Présents : 17 Représentés : 7 Votants : 24

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 04 juin 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Instauration d'un régime de compensation des heures supplémentaires et complémentaires
- 5) Repas des Aînés : Prix du repas pour les personnes âgées de moins de 65 ans
- 6) Tarification des centres de loisirs, du C.A.J et du centre de vacances
- 7) Convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP
- 8) Convention de fonds de concours pour la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique
- 9) Subvention à l'association « les poilus de Picardie »

ADMINISTRATION

- 10) Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- 11) Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et pour faire face à un accroissement temporaire d'activités
- 12) Droit d'initiative.

1) Compte rendu du conseil municipal du 04 juin 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur DAUTREMER Philippe est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

A) Madame le Maire ouvre la séance par un hommage à Monsieur Régis RICHARD.

« Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à notre collègue conseiller municipal, décédé depuis peu : Régis RICHARD ;

Avec ses propres convictions, certes, il s'est néanmoins beaucoup investi pour notre ville, en particulier, dans le cadre de son association « Les arts de la fête ».

Par ailleurs, je tiens à souligner que, jusqu'au bout, il a lutté courageusement contre la maladie. Mais, hélas, la vie en a décidé autrement ».

Je vous demande, en sa mémoire, de bien vouloir vous lever pour un moment de recueillement. Je vous remercie.

J'ajoute que j'ai reçu plusieurs messages de condoléances destinés à notre conseil municipal, d'Éric Guéant, Maire de Blangy-tronville, de Jérôme Bignon, Sénateur, et de Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional.

J'ajoute également, qu'après les refus successifs de Monsieur Blin, Madame Morgan, Monsieur Mollet pour le remplacement de Monsieur Richard, c'est à Madame Dantin que nous nous sommes adressés aujourd'hui.

- B) L'acte de vente de la MAPA a officiellement été signé le 29 juin dernier, devant notaire. Le retard de paiement des loyers de Monsieur Durand est de 57 675€ (janvier à juin 2018).
- C) Je vous informe, à titre indicatif, que j'ai reçu la société immobilière qui travaille à la cité du château, pour Monsieur de Simencourt. Cela concerne 3 T2, et 39 T1. Je lui ai fait part d'un certain nombre de demandes que nous avons en mairie pour ce type de logement.
- D) Le comité de pilotage du projet métropolitain « Zéro déchet/Zéro gaspi » s'est réuni le 29 juin. Notre commune y participe avec ses deux centres de loisirs : sensibilisation des enfants, réajustement des menus, variation des quantités en fonction de l'appétit de chaque enfant, rôle plus important et plus précis des animateurs lors du passage au self ou à table etc...Les résultats sont plus que positifs.

Par exemple, chez les maternelles, le gaspillage a baissé de 33%, ce qui représente un bénéfice financier de 3000€. Nous réinvestiront cette somme dans l'amélioration de la qualité de nos produits : davantage de bio, et utilisation des circuits courts.

- E) Au niveau des écoles, grande satisfaction des élèves des élèves de CM2 qui quittent l'école élémentaire en recevant le livre offert par la Mairie « 67 millions de français » aux éditions Bayard (sur les questions de citoyenneté).
- F) La réhabilitation de 12 logements en bande, rue Joffre, par ICF va permettre une diminution importante des dépenses énergétiques, par une meilleure isolation des logements. Cela, par une méthode de rénovation innovante, performante, alliant haute qualité de confort et esthétique. La visite du chantier, très intéressante a eu lieu le lundi 25 juin.

Beau projet, belle réalisation. Il faut souhaiter que cette opération de réduction des dépenses d'énergie se généralise.

4) Instauration d'un régime de compensation des heures supplémentaires et complémentaires :

Le conseil municipal, après délibération, approuve la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi que les agents non titulaires relevant des cadres d'emploi de catégorie C et de catégorie B, telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

5) Repas des Aînés : Prix du repas pour les personnes âgées de moins de 65 ans :

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le prix du repas pour les personnes de moins de soixante-cinq ans qui accompagnent une personne au repas des aînés, à 10€ par personne.

Adopté à l'unanimité.

Corinne FOVET : *J'ai une question d'Éric. Il demande si les conjoints des élus sont aussi concernés par cette mesure ?*

Colette FINET : *Il n'y a rien dans le texte qui fait penser que les conjoints des élus sont concernés.*

Serge LEFEUVRE : *Cela ne serait pas très logique parce qu'il y a des conjoints des élus qui travaillent ce jour-là.*

Colette FINET : *Cela peut se discuter.*

Sylvie PORQUET : *Dans la mesure où l'on fait payer les personnes âgées, pourquoi pas les conjoints des Elus ? C'est deux fois par an.*

Bernard BELIN : *On n'a jamais payé jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas un droit, mais globalement cela fait partie du collectif des élus.*

Serge LEFEUVRE : *Il ne faut pas demander à des gens qui servent au repas de payer.*

Julien LASZLO : *Cela émane de la trésorerie.*

Serge LEFEUVRE : *avant le prix était de 6.68€ il y a des personnes qui payaient en espèces. Le problème existait déjà avant. Maintenant on régularise à 10€. On se rend compte que depuis que nous sommes élus, le prix est de 6.68€.*

Sylvie PORQUET : *je pense que c'est pour cela qu'Éric pose la question.*

Bernard BELIN : *est-ce que l'élu qui est accompagné de son épouse est un accompagnant ? La vraie question c'est est ce que le conjoint qui accompagne l'élu est considéré comme un accompagnant de moins de 65 ans qui accompagne quelqu'un de plus de 65 ans ?*

Colette FINET : *Moi je crains que si vous faites cela on n'ait pas les conjoints au repas des Aînés. On reverra cette question au conseil d'octobre.*

- 6) Tarifification des centres de loisirs, du C.A.J ; et du centre de vacances :
Le conseil municipal, après délibération, fixe ainsi qu'il suit les tarifs :

CENTRE ANIMATION JEUNESSE (CAJ)

TARIFS DES MERCREDIS :

Quotient familial	Amiens Métropole	Extérieurs
Carte loisirs 0-800	8€	10€
Sans carte loisirs >800	9€	10€

TARIFS VACANCES SCOLAIRES :

Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif journée	Repas
Carte loisirs 0-800 Amiens métropole	1.40€ Coût pris en charge par la CAF	2.80€ Coût pris en charge par la CAF	2.80€
Sans carte loisirs >800 Amiens métropole	1.40€	2.80€	2.80€
Carte loisirs 0-800 Extérieurs	2.80€ La moitié du coût pris en charge par la CAF	5.60€ La moitié du coût pris en charge par la CAF	2.80€
Sans carte loisirs >800	2.80€	5.60€	2.80€

TARIFS MINI SEJOUR – CAMPING

Quotient familial	Participation des familles	Participation de la CAF
Carte loisirs 0-800 Amiens métropole	4.90€	2.80€
Sans carte loisirs >800 Amiens métropole	7.70€	00€
Carte loisirs 0-800 Extérieurs	7.95€	2.80€
Sans carte loisirs >800 Extérieurs	10.75€	00€

TARIF CENTRE DE VACANCES

Quotient familial	Tarif journée	Participation de la CAF par jour
Quotient >800	40€	00€
Quotient de 631-800	40€	8.25€
Quotient de 526-630	40€	9.25€
Quotient de 0-525	40€	17.50€

CLSH PRIMAIRE ET CLAE ANNE FRANK

Habitants de LONGUEAU et Amiens Métropole

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE :

Tranche	Restauration	Périscolaire	
		Matin	Soir
1	1.76€	0.47€	1.24€
2	2.38€	0.67€	2.28€
3	3.21€	0.93€	2.90€

4	3.62€	1.04€	3.62€
5	4.14€	1.14€	4.04€
6	4.55€	1.24€	4.14€

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET SANS CARTE DE LOISIRS

Tranche	Journée repas	½ journée repas	Journée	½ journée	camping	Péri-Centre
1	4.86€	2.48€	3.42€	1.91€	7.56€	1.66€
2	5.18€	3.05€	3.47€	1.97€	8.07€	1.76€
3	5.80€	4.14€	3.52€	2.02€	8.59€	1.86€
4	6.21€	5.07€	3.62€	2.38€	8.80€	1.97€
5	6.73€	5.38€	3.93€	2.59€	9.32€	2.28€
6	7.76€	6.21€	4.35€	2.79€	10.87€	2.38€

ACCUEIL DE LOISIRS AVEC CARTE DE LOISIRS :

Tranche	Journée Repas	½ journée repas	Journée	½ journée	camping	Péri-Centre
1	2.06€	1.08€	0.62€	0.51€	5.16€	1.66€
2	2.38€	1.65€	0.67€	0.57€	5.67€	1.76€
3	3.00€	2.74€	0.72€	0.62€	5.79€	1.86€
4	3.41€	3.67€	0.82€	0.98€	6.00€	1.97€
5	3.93€	3.98€	1.13€	1.19€	6.52€	2.28€
6	4.96€	4.81€	1.55€	1.39€	8.07€	2.38€

Habitants hors Amiens métropole

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE :

Tranche	Restauration	Périscolaire	
		Matin	Soir
1	3.83€	0.72€	4.45€
2	4.14€	0.93€	4.66€
3	5.02€	1.04€	5.33€
4	5.54€	1.14€	5.38€
5	5.95€	1.35€	5.69€
6	6.42€	1.55€	5.90€

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET SANS CARTE DE LOISIRS

Tranche	Journée repas	½ journée repas	Journée	½ journée	camping	Péri-Centre
1	12.42€	10.76€	7.56€	2.69€	15.53€	2.69€
2	13.46€	11.80€	8.28€	3.52€	16.04€	2.90€
3	14.49€	12.83€	8.64€	4.55€	17.18€	3.11€
4	15.11€	14.90€	8.80€	4.76€	17.28€	3.31€
5	16.77€	15.53€	9.32€	5.38€	19.87€	3.52€
6	18.84€	16.56€	10.35€	6.00€	22.46€	3.73€

ACCUEIL DE LOISIRS AVEC CARTE DE LOISIRS :

Tranche	Journée Repas	½ journée repas	Journée	½ journée	camping	Péri-Centre
1	9.62€	9.36€	4.76€	1.29€	12.73€	2.69€
2	10.66€	10.40€	5.48€	2.12€	13.24€	2.90€

3	11.69€	11.43€	5.84€	3.15€	14.38€	3.11€
4	12.31€	13.50€	6.00€	3.36€	14.48€	3.31€
5	13.97€	14.13€	6.52€	3.98€	17.07€	3.52€
6	16.04€	15.16€	7.55€	4.60€	19.66€	3.73€

Adopté à l'unanimité.

7) Convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP :

Le conseil municipal, après délibération, accepte la convention annuelle de partenariat avec l'U.F.O.L.E.P, 51 rue Sully à Amiens, pour la période du 15 septembre 2018 au 30 juin 2019.

Une subvention d'un montant de 600€ représentant la contribution financière de la commune sera versée à l'association. La dépense sera prélevée sur l'article 611 du budget.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir à la convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP.

Adopté à l'unanimité.

8) Convention de fonds de concours pour la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention de fonds de concours présentée par Amiens Métropole, pour les travaux de transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique.

Le fonds de concours sera versé à Amiens Métropole par la Commune de Longueau comme indiqué ci-dessous :

- 30% à la notification de la convention,
- le solde à la réception des travaux.

Ce montant pourra être ajusté au prorata des dépenses réellement exposées.

Adopté à l'unanimité.

Serge LEFEUVRE : Je pensais que cela coûterait un peu moins cher, c'est passé en conseil d'agglo jeudi dernier.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : les grillages pour protéger, est ce que c'est dans cette phase ou est-ce qu'il y aura une deuxième phase ?

Serge LEFEUVRE : Il ne parle pas de grillage, il parle de rénover le terrain de tennis, mais je ne sais pas de quelle manière. Il y a trois choses. Le terrain, l'éclairage et ce qui sépare le tennis.

Colette FINET : sauf que le football n'a toujours pas de vestiaires. Ils vont encore utiliser le vestiaire du tennis.

9) Subvention à l'association « Les poilus de Picardie »

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'attribution d'une subvention de 300€, pour l'année 2018, à l'association « Les poilus de Picardie » représentée par Monsieur ALTAZIN Hervé, président.

Adopté à l'unanimité.

Sylvie PORQUET : l'aide a été diminuée par rapport à l'année dernière ?

Colette FINET : Non c'est la même somme.

Bernard BELIN : Ils sont présents au 11 novembre.

Colette FINET : cela donne un cachet supplémentaire à notre commémoration.

10) Détermination du taux de promotion d'avancement de grade :

Le Conseil municipal, après délibération, fixe le taux de promotion à 100% pour tous les cadres d'emplois des agents relevant des catégories A, B et C, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Colette FINET : Quand on a un certain nombre d'agents qui sont promouvables, la mairie a toujours promu la totalité des agents, ce qui n'est pas une obligation. C'est-à-dire qu'il peut y avoir 05 agents qui peuvent être promus et que la mairie dise cette année, on en promeut que 20% ou 50%. Nous n'avons jamais pratiqué comme cela et je ne vois pas au nom de quoi on dirait « on en promeut que la moitié ». Il faut une délibération qui permette de le faire.

11) Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer les fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et pour faire face à un accroissement temporaire d'activités :

Le conseil municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et pour faire face à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Adopté à l'unanimité.

12) Droit d'initiative :

Le conseil municipal fixe à huit le nombre de dérogations au repos dominical sur la commune, pour l'année 2019 et Retient les dates suivantes :

- 13 janvier 2019

- 07 juillet 2019

- 24 novembre 2019

- 01, 08, 15, 22, 29 décembre 2019.

Il sollicite Monsieur le Président d'Amiens Métropole afin que l'EPCI délibère en conseil d'Amiens Métropole sur les nombres et dates retenues.

Adopté à l'unanimité.

Serge LEFEUVRE : La métropole coordonne toutes les communes pour qu'il y ait les mêmes dates d'ouverture dans tous les magasins. Sinon des magasins seraient favorisés par rapport à d'autres.

Colette FINET : Cela étant ne soyez pas étonnés si on revient devant le conseil avec cette question. Nous faisons une proposition. Amiens métropole doit voter également une proposition la même ou une autre. Ensuite, il y aura un vote définitif au conseil municipal.

Sylvie PORQUET ; je voudrais parler de l'aide à domicile aux personnes âgées qui a augmentée.

Colette FINET : comme beaucoup de communes qui ont un service à domicile et dans beaucoup d'associations, étaient pris en compte les charges de papiers, de téléphone etc...depuis très longtemps. Nous nous ne l'avons pas fait. Et je dis toujours quand on ne fait pas les choses dans le temps on est obligé à un moment donné, d'augmenter de 2 voire 3 euros. On aurait dû peut être le faire il y a deux ou trois ans.

Si on n'augmente pas on va avoir des difficultés pour s'en sortir au niveau du service à domicile, d'autant que le Département a baissé sa côte part au niveau de l'APA.

On a calculé au plus juste. Les services d'aide à domicile sont en difficulté. Dans un certain nombre de communes, c'est une association qui gère ce service. Le service d'aide à domicile « mange » les finances du CCAS.

Un CCAS c'est social et cela ne concerne pas que les personnes âgées. Nous avons le sentiment, que les 18-25 ans ne sont pas du tout pris en compte sur les aspects sociaux de leur vie. Hors, les jeunes sont aussi des personnes qui ont des difficultés. C'est pour cela que nous avons augmenté de 5 euros. L'idée serait de faire une action intéressante pour les 18-25 ans.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Si le Département ne verse plus l'APA, on le redemande. C'est un premier point.

Pour l'insertion, si les dossiers vont jusqu'au Département, on traite un par un en commission toutes les demandes des jeunes. Mais attention, il faut qu'il y ait aussi des revenus modestes. C'est comme cela que le circuit fonctionne.

Après, il faut qu'il y ait une dynamique de demander plus à la commune ou au CCAS, mais la compensation elle est codifiée aussi. Et le reste à charge pour les personnes âgées est en train d'augmenter de façon exponentielle.

Une question aussi qui m'interpelle : prendre en compte les revenus des parents des jeunes de 18-25 ans. On a des parents qui les mettent dehors. C'est compliqué. Ce n'est pas parce que les parents ont de bons revenus, que le jeune n'a pas besoin d'être aidé ; Mais je comprends que la question se pose parce que les retraites des personnes âgées ne sont pas élevées, et cela ne va pas s'améliorer.

Sylvie PORQUET : Dans la rue Jean Catelas, il y a un compteur électrique, qui est ouvert. Tout le monde peut y accéder. Il est tenu par du scotch. C'est en face l'atelier.

Serge LEFEUVRE : c'est un coffret tout neuf ? Parce qu'ils sont en train d'installer la fibre. Ils travaillent dessus. Je demanderai au chef d'atelier demain.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Colette, avez-vous ma réponse pour la route qui va sur Camon, où les gens demandent une borne qui sépare la route pour éviter les accidents ?

Colette FINET : je continue de me battre pour qu'elle soit métropolitaine. Je ne l'obtiens pas. Je ne vois pas pourquoi, elle ne le serait pas puisqu'elle relie Longueau à Camon. Pour l'instant aucune décision n'a été prise.

Par ailleurs, on a eu des remarques des gens de la cité du château sur la dangerosité de cette rue. On a quand même eu un accident où une voiture est rentrée dans une maison. Nous en avons discuté en réunion de service et avons décidé de mettre des plots de façon à ce que si une voiture passe vraiment près, que ce soit elle qui prenne un coup. Je pense que les gens y regarderont à deux fois. D'autre part, et là c'est en discussion avec la métropole, on avait envisagé de faire quelque chose sur la route de Camon, parce que l'on trouve quand même que les voitures y très vite. On a parlé d'un ralentisseur.

Serge LEFEUVRE : tous les travaux effectués sur cette route ont été effectués par la métropole. Et là on nous dit non. Nous attendons les tarifs qu'ils vont proposer parce que c'est nous qui allons payer le ralentisseur !

Colette FINET : Monsieur LASZLO nous dit que l'on pourrait mettre un radar pédagogique avec le fonds des amendes de police. Donc c'est possible aussi de mettre une ligne blanche. Il faut passer par une entreprise

Sylvie PORQUET : J'ai une dernière question concernant le bruit des avions à Glisy.

Colette FINET : Des échos que j'avais eus de la part des habitants de Longueau, il découlait que le bruit devait être provoqué par la voltige. Les parachutistes, eux ne respectaient pas forcément leur périmètre.

Julien LASZLO : il faudrait que toutes les communes se groupent et se plaignent. Cette question revient tous les ans et c'est de pire en pire.

Serge LEFEUVRE : Si Amiens métropole, qui verse une subvention à l'association, leur disait on vous coupe les vivres si vous n'arrêtez pas de voler le dimanche, je pense que les pilotes iraient ailleurs. Il faut mettre la pression sur l'association. Je pense que c'est le seul moyen d'y arriver.

Sylvie PORQUET : Je voudrais savoir si la mairie est au courant du bruit qu'occasionne un side-car tous les soirs ? Hier soir jusqu'à 23H minuit il a fait du bruit, il roule sans casque, un jour il va y avoir un accident.

Serge LEFEUVRE : On a l'immatriculation ? Le problème c'est qu'il fait cela le soir.

Gérard MARECHAL : Ce n'est pas un side-car, c'est un quad ! Il n'a pas d'immatriculation.

*Le secrétaire,
Philippe DAUTREMER*